Case
FRC
4247

HOMMAGE
A
LA VÉRITÉ.

cf. M+W 7486


THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO

HOMMAGE
A
LA VÉRITÉ.

IL eſt donc libre cet honnête homme, qui pendant vingt-huit jours a gémi dans les priſons de Montauban. Le club des ſoi-diſants patriotes de cette ville, a donc inutilement tenté de perdre un homme citoyen. . . . . Pleurez ſur les ruines de vos projets, Gautier, Alguiès, Revellat, Saint-Geniès! C'eſt envain que la ſociété infecte, dont vous êtes membres, vous a députés vers les murs de Toulouſe, pour répandre dans cette ville tout ce que la calomnie & le menſonge peut dicter d'atroce & d'abominable. Vous aviez cru qu'elle ſeconderoit vos déſirs, & qu'elle verroit ſans s'émouvoir vos bras criminels ſuſpendus ſur la tête d'un innocent? Vous ne penſiez pas qu'elle découvriroit un jour le vice de vos démarches, & qu'elle ſauroit vous arrêter au milieu de vos lâches complots. Mais votre conduite à l'égard du ſieur Marchand

vous a présenté tels que vous êtes, tels que vous avez été, & tels que vous serez toujours, je vais en exquisser le tableau.

Je ne remonterai point à la cause de l'emprisonnement du sieur Marchand, puisqu'il n'en existe pas. Je dirai seulement qu'il faut être avide de révolutions pour avoir donné de la consistance à une action, qui, par elle-même, sembloit être dictée par l'honneur & le sentiment, si on avoit voulu la juger sans partialité (1). Cependant on l'a tenu vingt-huit jours dans les fers, sous prétexte qu'il étoit venu à Montauban pour tâcher d'opérer une contre-révolution : quelle absurdité ! Est-il possible que de gens qui veulent paroître penser, osent avancer de pareilles ridiculités ? Est-il vraisemblable qu'on eût choisi le sieur Marchand, pour être l'agent d'une contre-révolution ? Non. Ceux qui connoissent son ineptie, se rangeront facilement de mon avis.

Le lendemain de l'emprisonnement du sieur

---

(1) Le crime du sieur Marchand consiste à avoir été spectateur d'une dispute survenue entre un Cavalier de Royal-Pologne & un nommé Fricot. Fricot manqua, sans motif, au sieur Marchand, sur le lieu où devoit se vider le différent ; & sur la proposition de ce dernier à Fricot, de lui rendre raison de l'insulte qu'il lui faisoit, Fricot le menace de lui brûler la cervelle en lui présentant deux pistolets à la gorge. Indignés de ce procédé, quelques autres spectateurs désarment le sieur Fricot, qui pour prix d'une si belle conduite, reçut un coup de canne du sieur Marchand. Voilà le délit de celui que le club des soi-disans patriotes vouloit perdre.

Marchand, le club des ſoi-diſants patriotes de Montauban s'aſſemble extraordinairement. Les faiſeurs de motions montent à la tribune, & ſe diſputent à l'envi la baſſeſſe de dénaturer l'affaire du priſonnier. Les eſprits s'échauffent. On demande à grand cris la tête du Malheureux..... Mais tirons le rideau ſur toutes ces horreurs ; il n'eſt pas encore temps d'éprouver les cœurs ſenſibles ; ſuivons à Toulouſe Saint-Geniès aîné, Alguiès & Gautier, que le Comité des recherches ſe décide à députer vers les vrais patriotes de cette ville. Epions leurs démarches, ſuivons-les au milieu des applaudiſſemens que leur prodiguent les amis de la conſtitution. C'eſt-là que Saint-Geniès trace le plus horrible tableau de la conduite du ſieur Marchand. A l'entendre, c'eſt un homme à charge à la ſociété, & dont on doit la purger ; la choſe publique l'exige. La nobleſſe, le clergé & la municipalité ſuſpendue, ſont tour-à-tour accuſés d'avoir trempé dans la cauſe chimérique de ſa détention... Ainſi à force de menſonge, l'erreur triomphe, & les clubs de Toulouſe trompés, invitent la députation des ſoi-diſants patriotes de Montauban, à pourſuivre un jugement contre un accuſé innocent. Mais que le lecteur ſenſible ſe raſſure, l'opprimé ne périra point.

Inſtruit qu'on informe contre lui, le ſieur Marchand demande un Conſeil. Un jeune avocat (1) entreprend ſa défenſe, malgré les difficultés qu'il prévoit qu'il aura à ſurmonter.

(1) Hinard.

Il parle pour lui à ſes juges, il s'efforce, mais inutilement, de les intéreſſer en faveur de ſon client. Le club a parlé, le conſeil n'obtient que des promeſſes, qu'on n'eſt pas diſpoſé à remplir. Et l'on trouve des juges aſſez lâches pour ſe prêter à toutes ces horreurs, & l'on trouve des avocats qui ne craignent pas d'avilir la nobleſſe de leur état, en ſervant d'aſſeſſeurs dans des procédures ſi mal tiſſues!

On ne peut pas diſconvenir que le conſeil du ſieur Marchand ne ſe ſoit donné beaucoup de mouvemens pour procurer la liberté à ſon client, mais il eſt coupable envers celui qui lui avoit donné toute ſa confiance, de n'avoir pas multiplié les actes pour obtenir une prompte juſtice. Qu'avoit il à craindre puiſqu'il agiſſoit au nom de la loi? Ne ſavoit-il pas que tout accuſé a le droit de ſe défendre & de ſe faire exhiber la plainte qu'on a porté contre lui? qu'il peut demander le nom de ſon accuſateur, quand le juge ne remplit pas ce devoir dans les vingt-quatre heures de l'empriſonnement? Il ſavoit bien que le ſieur Marchand n'a jamais ſu qu'on eût porté de plainte contre lui, quoiqu'il en exiſtât une, ce qui annonce déjà qu'il y avoit un accuſateur? Il n'ignoroit pas qu'on avoit entendu des témoins contre ſon client. Cependant il n'a pas réclamé contre ces nullités, ou s'il en a réclamé, il faut que les juges fuſſent bien ſûrs d'être ſecondés dans leur conduite, pour avoir oſé entreprendre de garder vingt-huit jours dans les fers un homme innocent, malgré ſes réclamations. Mais le temps viendra où l'on demandera à ces miniſtres d'iniquité, un

compte exact de leur conduite à l'égard d'un innocent. On leur demandera, si dans un temps où tout respire la plus grande liberté, ils doivent servir d'instrument au despotisme d'un club composé par tout ce qu'il y a de plus vil & de plus méprisable dans la société. On demandera à leur assesseur, s'il leur a vendu son ministère, ou s'il exerce légalement ses fonctions. Dans ce dernier cas, il produira la délibération de nos *Commis*, qui lui a confié cette place, & on le priera ensuite de descendre un instant au fonds de son cœur, pour y repasser l'histoire de sa vie. Et on lui demandera après ce travail, s'il n'a pas rougi d'accepter un poste qui exige des mœurs.... Mais je m'écarte de mon sujet, j'y reviens.

Créatures du club des soi-disants patriotes, les Commissaires étoient fort embarrassés sur le parti qu'ils avoient à prendre; d'un côté ils auroient voulu seconder les desirs de ceux qui vouloient perdre le sieur Marchand; d'un autre côté, ils craignoient un conseil qui veilloit à sa conservation. Il falloit concilier ces deux extrêmes, & la chose n'étoit pas facile; mais il suffisoit qu'elle ne fût pas impossible pour l'entreprendre. Pour cet effet, Revellat aîné, homme intriguant & factieux, & qui a été la cause premiere des malheurs de Montauban, part pour Toulouse, muni d'un extrait de la procédure qu'on instruisoit contre le sieur Marchand, & dont on avoit acheté les dépositions.

C'est ici où commence cette chaîne de combinaisons pour perdre l'innocence. Le club, les

Commiſſaires & Revellat ſavoient bien qu'ils n'avoient pas eu le droit de ſévir contre le ſieur Marchand ; mais ils l'avoient fait, & c'eſt pour cette raiſon qu'ils vouloient trouver un moyen, qui en procurant la liberté au priſonnier, le fit ſoupçonner coupable de délit qu'on lui imputoit, & fit tourner l'opinion générale en leur faveur. Mais il falloit des hommes qui vouluſſent tremper dans leurs complots ; on n'en trouva pas. Il falloit en ſecond lieu que l'accuſé ſe prêtât à ce qu'on auroit déſiré de lui, mais il étoit innocent ; & tout acte de ſa part qui n'auroit pas tendu à prouver ſon innocence, l'auroit rendu criminel, & c'eſt ce qu'on déſiroit.

On auroit ſouhaité donc qu'il s'évadât. Mais Revellat ſe gardoit bien de témoigner ce déſir aux Toulouſains. Au contraire, après avoir abreuvé tous les clubs & toutes les ſociétés de Toulouſe du prétendu délit du ſieur Marchand, après avoir renchéri ſur les impoſtures des Saint-Geniès, Gautier & Alguiès, il promit ſolemnellement au Général de protéger la malheureuſe victime du club de l'évêché, que les légions de Toulouſe réclamoient à grands cris. Il promit notamment à celle de Saint-Nicolas, que le priſonnier ſeroit rendu ; mais que pour cet effet, il falloit qu'une députation ſe rendit à Montauban pour le réclamer ; que lui, Revellat, les précéderoit d'un jour à Montauban, pour préparer les eſprits, & qu'il donnoit ſa parole d'honneur, (comme s'il en avoit) que leur demande ſeroit couronnée.

Les choſes ainſi ſtatuées, Revellat arrive à

Montauban le samedi 7 septembre, & les sieurs Lartigue, Bressoles cadet & Guittard, députés par M. Douziech (1), arrivent le lendemain. A son arrivée, la députation se rend chez Revellat pour s'instruire de la marche qu'elle doit tenir ; mais il n'a pas encore établi toute la batterie qui lui est nécessaire pour remplir ses vues criminelles. Il répond aux députés qu'il n'est pas encore temps d'agir, & les prie de se trouver à la promenade du cours, à une certaine heure, & que là il leur fera part de ce qui se passe. En effet, les députés se rendent au lieu indiqué : Revellat ne tarda pas à si rendre aussi accompagné de Gautier & d'un troisième, que le sieur Bressoles ne put connoître.

Lecteurs, frémissez d'avance sur le sort qui menace l'innocent ! Il ne s'agit plus de procurer la liberté au sieur Marchand de la maniere dont on étoit convenu à Toulouse. Tout est changé. Les lâches assassins du malheureux Toulousain vont mettre le comble à leur barbarie. Ils proposent aux députés de leur tenir la main pour le faire évader. Ils n'est plus possible, dirent-ils au sieur Bressoles, de lui obtenir la liberté de la manière que nous l'avions projetté ; on trouve le prisonnier de jour en jour plus coupable : je ne vois d'autre moyen pour l'arracher au supplice, disoit Revellat, que de le faire évader. Pour cela, vous devez commencer par demander qu'on

---

(1) Commandant général des gardes nationales du département de la haute-Garonne.

le change de prison ; vous prétexterez que celle qu'il occupe est mal saine, & de suite vous serez satisfaits. Cette grace une fois accordée, je me donnerai des mouvemens pour le faire placer dans une de celles qui donnent sur les fossés de la ville. Après cette opération, il ne sera plus question que de lui procurer des cordes, une scie & une lime, & le voilà libre (1). En finissant ces mots, Revellat sort une bourse & l'offre au sieur Bressoles, qu'il avoit eu la prudence de tirer en particulier. Heureusemeut le sieur Bressoles avoit des sentimens. L'offre de Revellat l'offensa, mais il ne donna pas moins dans le piége qu'on lui tendoit, ainsi qu'à l'innocent qui gémissoit dans les fers. On pense bien que le sieur Marchand rejetta avec mépris la proposition qu'on lui fit. Il répondit à ses compatriotes, que n'étant coupable d'aucun crime, il ne vouloit pas se rendre criminel, & qu'il préféroit périr dans les cachots, plutôt que de se procurer la liberté par la voie de l'évasion ; que Dieu, qui lit dans les cœurs, connoissoit son innocence, & qu'il ne permettroit pas qu'il périt sous le glaive du mensonge & de l'imposture.....

Cette fermeté étonna les députés, & leur fit ouvrir les yeux sur la situation du sieur Marchand. La franchise avec laquelle il leur parla les ravit, & ils jurerent, dès ce moment, de l'obtenir à quelque prix que ce fût.

---

(1) En même-temps il les campa sur la situation des lieux, & sur la manière dont le prisonnier devoit se prendre pour s'évader.

Mais Revellat, inſtruit du peu de fruit de cette premiere tentative, déſeſpérant de l'exécution de ſon projet infernal, met ſon eſprit à la torture, pour trouver quelque moyen pour engager les députés à s'en retourner vers leur général (1). Il tâche de leur faire entendre que puiſque le priſonnier n'a pas voulu accepter leur propoſition, il étoit inutile de penſer d'obtenir ſa liberté d'une autre maniere. Il leur dit..... mais Revellat ne fut pas écouté. Ils furent enfin l'apprécier, & ſans avoir recours davantage à ſa protection, ils obtiennent ce qu'ils déſirent avec tant d'ardeur. Le ſieur Marchand eſt libre. Il eſt rendu à ſes parens, à ſes amis ; mais ce n'eſt pas ſans courir les plus grands riſques, qu'il traverſe la cour de la maiſon commune, pour aller remercier les Commiſſaires qui viennent de ſigner l'ordre de ſa ſortie. Une foule de gardes nationales qui montoient alors la garde, ſont témoins de ſon élargiſſement. L'idée de perdre tout le fruit de leurs veilles (2) les irrite, juſques-là que le ſieur Prunetis de Villebourbon, crioit à haute voix : il faut le ſabrer à ce B..... Mais la fermeté des ſieurs Lartigue, Breſſoles & Guittard en impoſe, & les factieux rentrent dans le devoir.

Il eſt clair comme le jour que Revellat, le club & les Commiſſaires (3) vouloient perdre

---

(1) Il leur offrit même de leur payer la poſte.

(2) Depuis la détention du ſieur Marchand, il montoit double garde à la maiſon commune.

(3) Nous avons appris depuis peu, que les Commiſſaires, pour favoriſer l'évaſion du ſieur Marchand,

656

le ſieur Marchand, parce qu'il n'eſt pas douteux que ſon évaſion ne le rendit coupable, ainſi que ceux qui étoient venus le réclamer, puiſqu'elle les faiſoit ſervir d'inſtrument à leur projet. Il eſt clair comme le jour que le comité de recherches en auroit déſiré l'exécution, pour avoir matiere à écrire à l'aſſemblée nationale, qui n'auroit pas manqué aſſurément de faire chercher le contre-révolutionnaire; & par une conſéquence juſte, en auroit reçu un compliment ſur ſa vigilance. Mais nous eſpérons que Revellat, le club, le comité & les commiſſaires rendront un jour compte de leur conduite. Nous eſpérons que Saint Geniès cadet nous dira pourquoi il ſe porta à meurtrir de coups le ſieur Marchand, ſur la porte de la maiſon commune, lorſqu'on le traînoit dans les fers. Ils nous répondront tous, ſans doute, qu'ils n'ont rempli que leur mandat. Alors je frémirai d'indignation, & leur prometrai une place dans l'hiſtoire, à côté de celle des hommes les plus barbares qui ayent exiſté, qui exiſtent & qui exiſteront.

---

avoient obligé Beauté leur concierge, à monter la garde pendant deux jours & deux nuits de ſuite, pour qu'il n'entendit pas le bruit que feroit le priſonnier, pour s'évader.